

Synthèse de l'enquête qualitative par entretiens

Disabled in Politics

Auteurs/autrices:

Prof. Dr Ingeborg Hedderich (direction scientifique)

Lic. phil. Claudia Spiess (direction opérationnelle et coordination)

Manuel Zanardini BA (collaboration au projet)

Annina Fantoni BA (collaboration au projet)

Melike Hocaoglu MA (collaboration au projet)

Valentina Conca BA (collaboration au projet)



**Universität
Zürich^{UZH}**

Institut für Erziehungswissenschaft
Lehrstuhl Sonderpädagogik
Gesellschaft, Partizipation, Behinderung
Freiestrasse 36, 8032 Zurich

Zürcher Hochschule
für Angewandte Wissenschaften



**School of
Management and Law**

ZHAW
School of Management and Law
Zentrum für Sozialrecht
Gertrudstrasse 15, 8401 Winterthur



TATKRAFT

**Verein Tatkraft –
Die Personenbotschafter**
Rautstrasse 75, 8048 Zurich



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung
von Menschen mit Behinderungen EBGB**

Soutenue par le **Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH**

Qu'est-ce que «Disabled in Politics»?

Le projet «Disabled in Politics», ou «Handicap en politique», est le fruit d'une coopération entre la chaire d'enseignement spécialisé de l'Université de Zurich (UZH),¹ l'association Tatkraft² et Monsieur Tarek Naguib, lic. iur., collaborateur scientifique au Centre de droit social de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW – Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften).³ Ce projet a été initié par Islam Alijaj, président de l'association Tatkraft. Islam Alijaj a lui-même fait l'expérience de la difficulté accrue d'accéder à des fonctions politiques lorsque l'on est porteur de handicap.

Le projet Disabled in Politics aborde la problématique de la sous-représentation des personnes handicapées en politique en Suisse. Dans le cadre de ce projet, la chaire d'enseignement spécialisé de l'UZH a mené une enquête qualitative par entretiens. Ce travail d'enquête était axé sur les expériences personnelles de discrimination en politique. Il s'intéressait aux facteurs qui empêchent ou favorisent l'accès à des fonctions politiques et l'exercice de mandats politiques par des personnes handicapées en Suisse.

Le projet avait également pour objectif de fournir un catalogue de mesures et de recommandations à l'intention des autorités et des partis afin d'améliorer la situation.⁴

Quels aspects l'enquête par entretiens a-t-elle permis d'étudier?

La chaire d'enseignement spécialisé a mené 41 entretiens semi-directifs avec des hommes et des femmes handicapé·e·s justifiant d'un engagement passé, actuel ou futur en politique, dont 28 en Suisse alémanique, dix en Suisse romande et trois dans le Tessin.

L'enquête était axée sur les expériences et points de vue des personnes concernées. Par ce travail, il s'agissait de cerner et d'explorer les barrières et les ressources rencontrées par les personnes sondées dans leur parcours politique, et de recueillir leurs recommandations d'amélioration. Le terme *barrières* englobe toutes les difficultés auxquelles les personnes souffrant de handicap ont été confrontées et qu'elles ont dû affronter directement au cours

¹ Chaire d'enseignement spécialisé: société, participation et handicap, Institut des sciences de l'éducation, Université de Zurich. Titulaire de la chaire: Madame la Prof. Ingeborg Hedderich. <https://www.ife.uzh.ch/de/research/gpb.html>

² <https://tatkraft.org/>

³ <https://www.zhaw.ch/de/ueber-uns/person/nagu/>

⁴ Le rapport d'enquête détaillé, ainsi que le rapport d'experts et d'autres documents sont disponibles sur le site www.behindertenpolitik.ch.

de leur carrière politique. Le terme *ressources*, quant à lui, désigne toutes les possibilités que les individus porteurs de handicap ont mises à profit pour avancer en politique et sur lesquelles ils se sont appuyés pour exercer leur mission politique. Enfin, les sondé-e-s ont formulé des *recommandations*, c'est-à-dire des pistes d'amélioration qu'ils·elles-mêmes ont identifiées pour faciliter le quotidien politique des personnes handicapées et le rendre plus accessible. Les entretiens ont été dépouillés selon la méthode de l'analyse qualitative du contenu d'après Mayring.⁵

Quels résultats l'enquête empirique a-t-elle donné?

L'analyse des entretiens a conduit à définir sept domaines permettant d'identifier des barrières et des ressources et de formuler des recommandations:

1. Dynamiques et structures politiques dans le contexte suisse
2. Attitudes à l'égard des personnes handicapées
3. Handicap et facteurs personnels
4. Ressources financières
5. Accessibilité
6. Structures juridiques
7. Soutien

Nous présentons ci-après ces domaines étayés par des exemples provenant des entretiens. A l'heure actuelle, quiconque souhaite participer à la vie politique alors qu'il·elle vit avec un handicap doit faire preuve d'un engagement et d'un positionnement particulièrement forts. En outre, les *dynamiques politiques* comme la campagne électorale et les stratégies des partis ont une influence décisive: en effet, les personnes handicapées sondées s'estiment encore plus exposées que d'autres aux jeux de pouvoir politique. Concrètement, cela signifie que certains partis ont tendance à privilégier les candidat·e-s sans handicap pour ne pas risquer de perdre des voix. D'autres partis en revanche vont mettre en avant des candidat·e-s handicapé·e-s pour se présenter comme des partis «inclusifs» aux yeux du public. L'orientation d'un parti par rapport aux questions du handicap et de l'inclusion peut

⁵ Mayring, P. (2015). *Qualitative Inhaltsanalyse: Grundlagen und Techniken* (Analyse qualitative de contenu: fondements et techniques, 12^e édition revue et augmentée). Weinheim: Beltz.

donc jouer aussi bien en faveur qu'en défaveur de l'intégration politique des personnes handicapées.

L'*attitude à l'égard des personnes handicapées* ainsi que la compréhension, ou l'absence de compréhension, de leur situation peuvent, selon le cas, représenter une barrière significative ou une ressource pour leur implication en politique. Parmi les participant-e-s à l'enquête, certain-e-s dénoncent les préjugés qui se traduisent par des comportements irrespectueux et discriminants à leur encontre, tandis que d'autres citent au contraire des exemples de prévenance et de soutien moral qui permettent ou facilitent l'activité politique des personnes handicapées.

Les sondé-e-s considèrent très souvent leurs *handicaps respectifs* comme un facteur de difficulté supplémentaire dans une carrière politique. On relève ici une grande hétérogénéité au niveau des handicaps. Les troubles physiques, psychiques et cognitifs, les déficiences sensorielles et les troubles du langage et de la parole donnent lieu à des difficultés et à des problématiques de rapport à l'environnement très diverses. Ainsi, les déficiences corporelles et visuelles semblent représenter une moindre entrave à un parcours politique que les handicaps cognitifs, les troubles du langage et de la parole et la surdité. La situation est plus complexe en matière de handicap psychique car ce dernier, souvent invisible, est en même temps soumis à une forte stigmatisation. Quelle que soit la nature de leur handicap, les personnes interrogées rapportent souvent une résistance limitée à la fatigue. Il apparaît donc que les personnes en situation de handicap doivent lutter contre des barrières très diverses selon leurs troubles et requièrent des mesures de compensation également très différentes. De ce fait, il serait contre-productif de considérer les personnes handicapées comme un groupe homogène. Il n'en demeure pas moins que le handicap représente par essence un désavantage. Par conséquent, les personnes handicapées demandent non pas une faveur mais des mesures pour compenser ce désavantage; des mesures qui leur permettent tout simplement de s'engager pleinement en politique et d'apporter leur contribution.

Les participant-e-s à l'enquête dénoncent un *système de soutien* insuffisant. Ils-elles pointent parfois un manque d'appui de la part des organisations représentatives des handicapé-e-s, du fait de la neutralité politique que revendiquent ces associations. Toutefois, certaines personnes sondées témoignent du soutien concret et ciblé que leur ont apporté leurs associations. Quant aux partis politiques, ils pêchent par leurs lacunes sur le plan à la fois des connaissances en matière de handicap et du soutien efficace qu'il

suppose. Les personnes en situation de handicap sont confrontées à un système qui n'est pas vraiment conçu pour elles. Malgré tout, nombre de sondés disent bénéficier de l'aide de leurs proches ou de leurs collègues dans leurs attributions politiques au quotidien. Les personnes handicapées qui, au bout du compte, embrassent avec succès une carrière politique se voient comme des modèles pour d'autres personnes atteintes de handicap désireuses de s'engager sur ce chemin.

La partie du rapport consacrée aux résultats de l'enquête présente différents extraits des entretiens. L'enquête ayant révélé aussi bien des barrières que des ressources et donné lieu à des recommandations dans tous les domaines explorés, force est de constater qu'il n'existe pas toujours de frontières nettes, mais plutôt des interactions, entre ces différents domaines. Ainsi, le manque de ressources financières pour mener une campagne électorale peut résulter du fait que la personne n'a pas eu correctement accès à l'éducation et à la formation et ne parvient donc pas à gagner suffisamment sa vie. Mais il peut renvoyer aussi à la nécessité de faire évoluer le cadre légal pour assurer par exemple le financement de services d'assistance ou d'interprétation en langue des signes pour l'exercice de la mission politique. L'absence d'un tel cadre légal peut provenir d'un manque de connaissances, voire de préjugés négatifs de la part des acteurs politiques ainsi que de l'électorat.

Le manque d'*accessibilité* des bâtiments constitue un autre exemple. En effet, on peut l'imputer à l'ignorance (barrière liée à l'attitude) ou à des ressources financières (supposées) insuffisantes. En outre, une personne handicapée accédera plus ou moins facilement à une fonction politique selon son handicap. Ce dernier influe sur les possibilités de formation, d'emploi et de revenu de la personne, et sur son éligibilité à une rente d'invalidité. D'une manière générale, il semble (par exemple) que les personnes atteintes de troubles moteurs ou de la vision et qui ont bénéficié d'une formation universitaire accèdent bien plus facilement à une carrière politique que les personnes souffrant d'un handicap invisible (troubles psychiques ou cognitifs, lésion cérébrale, autisme, TDAH...), les personnes sourdes et celles présentant des troubles du langage et de la parole.

A la première question de l'enquête, concernant les *facteurs qui influent sur l'accès des personnes handicapées à des fonctions politiques*, la réponse est en substance la suivante: outre les facteurs indépendants du handicap, comme les origines sociales, les ressources propres et la motivation personnelle qui, d'après Norris et Lovenduski impactent l'accès à une fonction politique, les personnes atteintes de handicap sont confrontées à d'autres

facteurs.⁶ En particulier, les attitudes (positives ou négatives) à l'égard des personnes handicapées dans la sphère politique, les contraintes financières supplémentaires dues aux coûts du handicap (ou le manque de règles claires sur la prise en charge des coûts par les pouvoirs publics), la (non) prise en compte de l'accessibilité dans différents domaines, le manque de soutien concret, le préjudice structurel et la difficulté d'avoir à vivre avec un handicap jouent un rôle.

En ce qui concerne la deuxième question de l'enquête, relative aux *facteurs qui impactent le travail des personnes handicapées engagées en politique*, la réponse est la suivante: lorsqu'une personne est élue à un poste politique, ce sont alors avant tout la (non) prise en compte de l'accessibilité et la présence ou l'absence de soutien concret (par ex. dispositifs d'assistance, interprète en langue des signes) qui sont décisives. La charge de travail est souvent citée également comme un facteur important. Notons à ce sujet que le système de milice dans le domaine politique représente un avantage.

Qu'observe-t-on sur la base du modèle de l'offre et de la demande?

Dans l'ensemble, les entretiens donnent des résultats contrastés, qui soulignent la complexité de la thématique explorée et viennent étayer la thèse selon laquelle il n'existe pas de formule magique unique à appliquer pour développer la participation des personnes handicapées en politique, mais plutôt un faisceau de facteurs interdépendants. Les entretiens offrent un moyen de mieux comprendre et d'approfondir cette complexité. D'après les résultats obtenus et compte tenu du modèle de l'offre et de la demande de Norris et Lovenduski (1993), qui représente les facteurs influant sur l'accès à des fonctions politiques, on peut distinguer les différents plans suivants:

- Décision de se porter candidat à une fonction politique
- Sélection du candidat par le parti
- Campagne électorale et processus électoral démocratique

Les chances d'exercer un mandat politique dépendent donc également de la demande en candidat.e.s. Celle-ci est plus ou moins importante selon le niveau de l'Etat auquel se passe l'élection. L'orientation du parti joue également un rôle. In fine, on note comme facteurs

⁶ Norris, P., & Lovenduski, J. (1993). «If only more candidates came forward»: Supply-side explanations of candidate selection in Britain. *British Journal of Political Science*, 23(3), 373-408.

généraux d'influence le rôle des organisations de défense des personnes handicapées, l'impact de la situation concrète de handicap (y compris la nature du trouble) et le financement.

Quelles recommandations l'étude a-t-elle permis de formuler?

Les enseignements de l'étude ont été intégrés au catalogue de mesures. Ce dernier présente des recommandations formulées dans le but de supprimer les barrières qui freinent l'accès des personnes handicapées à des fonctions politiques et celles qui compliquent l'exercice de leur mandat. Le catalogue de mesures comprend les catégories de recommandations suivantes:

- Dispositions institutionnelles et organisationnelles: mesures de la Confédération, des cantons, des partis et des organisations
- Mesures de suppression des barrières liées à l'attitude
- Mesure d'amélioration de l'accessibilité
- Travail en réseau et collaboration
- Soutien concret – «Répertoire des aides»

Le catalogue de mesures s'adresse à tous les responsables de partis à tous les niveaux, ainsi qu'aux parlementaires et aux personnalités politiques sans (et avec) handicap. Les recommandations ont été rédigées dans le cadre d'une étroite collaboration entre les partenaires du projet. L'association Tatkraft a produit une version abrégée du catalogue de mesures.⁷ En vertu de l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Nations-Unies), les Etats sont tenus en effet de garantir aux personnes handicapées la possibilité d'exercer leur droits politiques sur une base d'égalité avec les autres personnes. Ce droit fondamental n'est pas une simple préconisation, il est destiné à être revendiqué. Le terme «recommandation» se rapporte donc à la manière de concrétiser ce droit.

⁷ Le catalogue de mesures ainsi que d'autres documents sont consultables sur le site www.behindertenpolitik.ch (mise à jour novembre 2021).